

→ VOUS INSCRIRE SUR JOB41.FR

Pour faciliter votre recherche d'emploi, votre Conseil départemental a créé **job41.fr**, un service en ligne pour vous mettre directement en relation avec les entreprises qui recrutent près de chez-vous.

Pour bénéficier de tous les services liés à votre situation d'allocataire du RSA rendez-vous vite sur **www.job41.fr**

Munissez-vous de votre code d'activation reçu par courrier postal et suivez les instructions en ligne pour vous inscrire et compléter votre CV en ligne.

Vous ne disposez pas de votre code d'activation ? Vous avez des interrogations ou besoin d'aide ? Appelez la hotline Job41 au 02 54 58 43 44.

<https://www.job41.fr>

02 54 58 43 44 • job41@cg41.fr



Nom _____

Prénom _____

N° d'allocataire _____

N° Pôle emploi _____

Mon référent _____

Tél. référent _____

ADRESSES UTILES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Direction générale adjointe des solidarités
Place de la République
41020 Blois Cedex
Tél. 02 54 58 43 78

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIR-ET-CHER (CAF)

6, rue Louis-Armand
41015 Blois Cedex
Tél. 0 810 25 41 10
(0,06€/mn + prix appel)

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DE BERRY-TOURAINNE (MSA)

19, avenue de Vendôme
41000 Blois
Tél. 02 54 44 87 87

MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA COHÉSION SOCIALE (MDCS)

Blois-Agglomération
163, rue Bertrand-du-Guesclin
41000 Blois
Tél. 02 54 51 32 32

Sud-Loire
35, rue Théo-Bertin
41700 Contres
Tél. 02 54 79 74 00

Nord-Loire - Pays de Chambord
10, rue d'Auvergne
41000 Blois
Tél. 02 54 55 82 82

Romorantin-Lanthenay
11, rue des Poulies
41200 Romorantin-Lanthenay
Tél. 02 54 95 17 80

Vendôme
17 bis, avenue Jean-Moulin
41106 Vendôme Cedex
Tél. 02 54 73 43 43

CCAS - CIAS

Centre intercommunal d'action sociale du Blaisois
4, rue des Cordeliers
BP 79
41004 Blois cedex
Tél. 02 54 37 41 20

Centre communal d'action sociale de Romorantin-Lanthenay
21, boulevard du Maréchal Lyautey
41200 Romorantin-Lanthenay
Tél. 02 54 94 42 00

Centre intercommunal d'action sociale des territoires Vendômois
37, avenue Georges-Clemenceau
BP 20107
41106 Vendôme cedex
Tél. 02 54 86 47 00

Centre communal d'action sociale de Mer
9, route nationale
41500 Mer
Tél. 02 54 81 40 80

AGENCES PÔLE EMPLOI

Tél. 3949 (service gratuit + prix appel)

Blois Laplace
67, avenue de Châteaudun
41000 Blois

Blois gare
9, rue Auguste-Poulain
41000 Blois

Vendôme
5, rue Denis-Diderot
CS 40109 - 41106 Vendôme cedex

Romorantin-Lanthenay
16, Avenue Saint-Exupéry
41200 Romorantin-Lanthenay

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Hôtel du Département
Place de la République
41020 Blois Cedex
Tél. 02 54 58 41 41
www.leloiretcher.fr



► MES DROITS / MES DEVOIRS

Revenu de Solidarité Active



RSA QUELS SONT MES DROITS ?

→ PERCEVOIR UNE ALLOCATION FINANCIÈRE

Mes droits sont calculés par la CAF ou la MSA en fonction de ma situation familiale et de mes ressources. Mon allocation est financée par le Conseil départemental.

→ BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Article L 262-27 du code de l'action sociale et des familles
« Le bénéficiaire du revenu de solidarité active a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique. »

→ ACCÉDER À DES ACTIONS ET DISPOSITIFS D'INSERTION

insertion sociale / logement / santé / emploi / ...

→ OBTENIR CERTAINES AIDES COMPLÉMENTAIRES

sous conditions réglementaires.

ATTENTION !

L'ALLOCATION PEUT ÊTRE SUSPENDUE EN TOUT OU PARTIE...

si je ne respecte pas mes obligations.

Article L 262-37 du code de l'action sociale et des familles

« Sauf décision prise au regard de ma situation particulière [...], le versement du revenu de solidarité active est suspendu »

...ET DES REMBOURSEMENTS D'ALLOCATIONS (INDUS) PEUVENT M'ÊTRE DEMANDÉS si je n'actualise pas régulièrement ma situation auprès de la CAF ou de la MSA.

RSA QUELS SONT MES DEVOIRS ?

→ RÉPONDRE À L'ÉVALUATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

→ CONCLURE UN CONTRAT D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES (CER) OU UN PROJET PERSONNALISÉ DE RETOUR À L'EMPLOI (PPAE) ET EN RESPECTER LES ENGAGEMENTS.

Renouveler le contrat à chaque échéance ou signaler à mon référent unique toute impossibilité d'accomplir les démarches prévues.

→ HONORER LES RENDEZ-VOUS

fixés dans le cadre du dispositif RSA.

→ ADRESSER À LA CAF OU À LA MSA

- mes déclarations trimestrielles de ressources,
- les modifications concernant mes situations personnelle et professionnelle.

→ FAIRE VALOIR MES DROITS À LA PRIME D'ACTIVITÉ (CAF OU MSA) ET À L'ALLOCATION DE RETOUR À L'EMPLOI (PÔLE EMPLOI)

lorsque je prends ou reprends une activité professionnelle.

→ ACTUALISER MENSUELLEMENT MA SITUATION

auprès de Pôle emploi.

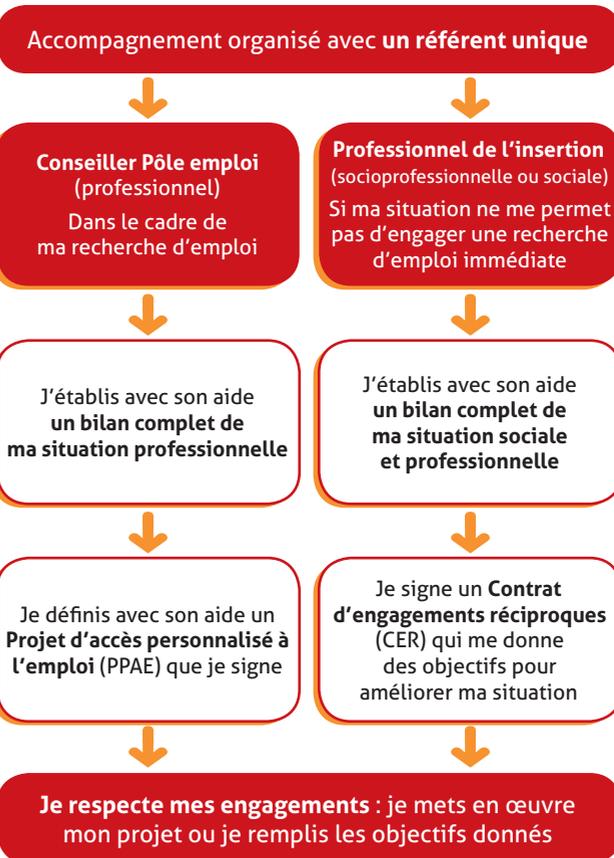
→ ACCEPTER LES CONTRÔLES

Article L 262-28 du code de l'action sociale et des familles

« Le bénéficiaire du revenu de solidarité active est tenu [...] de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle. »

ACCOMPAGNEMENT / ORIENTATION INFOS PRATIQUES

Article L 262-29 du code de l'action sociale et des familles
« Le président du Conseil départemental oriente le bénéficiaire du revenu de solidarité active... vers un accompagnement adapté à sa situation et vers un organisme spécialisé dans l'insertion (professionnelle, socioprofessionnelle ou sociale). »



EN FONCTION DE MA SITUATION, MON RÉFÉRENT UNIQUE PEUT M'AIDER DANS DIFFÉRENTS DOMAINES

INSERTION SOCIALE • INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE • SURENDETTEMENT • CRÉATION D'ACTIVITÉ • LOGEMENT • REMOTIVATION • SANTÉ • RECHERCHE D'EMPLOI